

Rapport d'activité 2015



L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération inter-communal adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique. Ce rapport d'activités a donc pour objet de présenter aux maires et aux conseillers municipaux le bilan des actions menées en 2015 par la Communauté de communes.



Madame, Monsieur,

Je vous invite à découvrir le dernier rapport d'activité de la Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas.

Le contexte particulièrement complexe et mouvant, en particulier législatif et budgétaire, réinterroge conséquemment la capacité des territoires à développer leurs énergies et initiatives. C'est là tout l'objectif des travaux entrepris en 2015 pour y répondre : adoption du schéma de mutualisation avec à terme la mise en place d'une gestion des compétences à l'échelle communautaire, lancement du projet de territoire, engagement de la procédure d'élaboration d'un PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal), etc.

Pour mieux servir l'intérêt général de notre territoire, et j'en suis intimement convaincu de chacune de nos communes, une vision agrégée des politiques publiques s'impose. Il nous faut anticiper pour ne pas subir.

Dès 2015, nous avons donc fait le choix de devancer les conséquences pour la Communauté de la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 (4 années successives de baisse des dotations de l'Etat) afin d'éviter l'effet ciseau de dépenses qui augmenteraient plus vite que les recettes ; conserver des marges d'autofinancement suffisantes est fondamental pour continuer à porter, avec une fiscalité maîtrisée, des projets structurants pour le territoire.

La Communauté entend en effet demeurer une intercommunalité de projets avec des chantiers d'équipement ambitieux : chaufferie bois, construction de la salle omnisports, éco-site de Gorre Menez, centre de transfert des ordures ménagères résiduelles...

Pour autant, avec les services à la population qu'elle développe et la dynamique des transferts de compétences, la Communauté s'affirme comme une structure de fonctionnement à part entière.

Depuis juin 2015, et pour pallier le désengagement de l'Etat, elle assure ainsi par exemple dans un cadre intercommunautaire avec la Communauté de communes du pays de Lesneven Côte des Légendes, l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte de 37 communes.

Bref, ce rapport illustre la pluralité de projets et de thématiques travaillés par notre collectivité au service de tout un territoire, de ses communes comme de sa population.

Je vous souhaite une bonne lecture et de nombreux échanges fructueux au sein de votre conseil municipal

Patrick LECLERC

Président de la Communauté de communes
du Pays de Landerneau Daoulas

SOMMAIRE

➔ INSTANCES POLITIQUES.....	4
➔ PROJET DE TERRITOIRE	6
➔ POLITIQUES CONTRACTUELLES	6
➔ AMENAGEMENT	8
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	8
ACTION SOCIALE LIEE A L'EMPLOI	9
HABITAT	10
PLAN DE DEPLACEMENT.....	12
➔ DIRECTION DES MOYENS GENERAUX.....	13
RESSOURCES HUMAINES	13
MUTUALISATION.....	14
COMMANDE PUBLIQUE.....	14
SERVICE SYSTEMES D'INFORMATION	15
FINANCES.....	16
COMMUNICATION	17
➔ ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES.....	18
INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME	19
SERVICE FONCIER	19
➔ SERVICES A LA POPULATION	20
POLITIQUE NAUTIQUE	20
PARTICIPATION AU TRANSPORT SCOLAIRE	20
MUSIQUE	20
AGENDA SCOLAIRE	21
AQUALORN	21
POLITIQUE SPORTIVE COMMUNAUTAIRE	22
C.L.I.C.....	23
TOURISME.....	24
➔ POLE TECHNIQUE	26
SERVICE TRAVAUX ET MAINTENANCE.....	26
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	27
COLLECTE DES DECHETS MENAGERS.....	27
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT.....	30

Le conseil de Communauté



Organe délibérant de la Communauté, le conseil de Communauté décide de la réalisation des actions mises en œuvre sur le territoire. Il s'est réuni 5 fois et a pris 176 délibérations en 2015.

Les séances du conseil de communauté sont enregistrées et le support audio est disponible à la demande.

Le Bureau



Le Bureau est composé de 10 membres (président, 9 vice-présidents). Il s'est réuni 22 fois en 2015.

C'est, avec le Bureau élargi aux maires, l'instance de préparation des principales orientations et décisions à soumettre au conseil de Communauté.

Les bureaux ont une fréquence bi mensuelle et donnent lieu à un rendu compte diffusé aux responsables des services qui assurent ainsi la mise en œuvre des orientations ou décisions prises et leur suivi.

Les délégations

Bernard GOALEC voit ses attributions étendues à l'urbanisme suite au transfert de la compétence PLUI au 1^{er} décembre. Par ailleurs Alexandra GUILLORÉ est désignée vice-présidente référente pour le projet de MSAP.

Patrick LECLERC	PRESIDENT	
Yvon BESCOND	1ER VICE PRESIDENT	Assainissement
Laurence FORTIN	2EME VICE PRESIDENTE	Finances Plan stratégique du territoire Très haut débit
Jean Claude LE TYRANT	3EME VICE PRESIDENT	Déchets Réseau de chaleur Profil climat Espaces naturels
Bernard GOALEC	4EME VICE PRESIDENT	Ressources humaines Services communautaires d'accompagnement des communes Mutualisations Urbanisme
Alexandra GUILLORE	5EME VICE PRESIDENTE	Services à la population (Aqualom, salle de sports communautaire, politique sportive, CLIC, crèche communautaire, politique d'initiation à la musique), élue référent SCO T
Jean Bernard FLOCH	6EME VICE PRESIDENT	Economie Action sociale liée à l'emploi
Marie Claude MORVAN	7EME VICE PRESIDENTE	Habitat Logements d'urgence Mesures ASLL Gens du voyage
Chantal SOUDON	8EME VICE PRESIDENTE	Plan global des déplacements Modes actifs Commission intercommunale d'accessibilité
Julien POUPON	9EME VICE PRESIDENT	Développement touristique Centre nautique de Moulin Mer Maison de l'environnement Charte de l'environnement Nautisme

➔ Projet de territoire

Lancement de la démarche et réalisation du diagnostic du territoire (cabinets retenus : Sémaphores et Praxidev)

Objectifs poursuivis :

- légitimer et renforcer l'intercommunalité qui souffre encore d'un déficit d'image et d'identité vis-à-vis des habitants, contribuables et usagers,
 - renforcer la présence de la Communauté qui dispose de plusieurs « marqueurs » forts (culturels, sportifs, économiques...) qui forgent son identité et doivent accroître son attractivité,
 - amplifier la réflexion sur une vision commune et partagée avec ses communes membres pour assurer la cohésion et la solidarité territoriales,
- peser dans les négociations des contractualisations et de leurs avenants avec les partenaires institutionnels et en 1er lieu le Conseil départemental du Finistère et la région Bretagne, en faisant valoir les priorités et axes à développer pour son territoire,
 - être en capacité d'assimiler les changements à venir dans un contexte de renforcement de l'intercommunalité (transfert de compétences, fonctionnement, organisation, finances, fiscalité).

Le projet de territoire comprendra :

- un volet fiscal et financier (solidarité territoriale),
- un volet GPEC pour la maîtrise des ressources humaines.



➔ Politiques contractuelles

Les politiques contractuelles conditionnent largement les financements que peuvent percevoir la Communauté et les communes pour conduire leurs opérations d'investissement, en particulier leurs équipements les plus structurants ou ceux répondant à un service essentiel à la population.



[Contrat de territoire 2015-2020](#)

Le contrat de territoire a été signé le 20 février 2015.

Un premier avenant pour intégrer les aménagements des centralités qui relèvent du dispositif patrimoine cadre de vie est venu actualiser le contrat de territoire au second semestre 2015. Les projets d'aménagement de bourgs des communes de Le Tréhou, Irvillac, Saint Eloy et de Hanvec ont ainsi été intégrés au contrat de territoire.

En cours d'année, 2 réunions techniques les 18 juin et 3 novembre 2015 ont ponctué la vie du contrat avec les services du Conseil départemental, de la Communauté et les DGS et secrétaires de mairies.

Ces échanges autour des modalités de suivi et de coordination du contrat ont permis de mieux préciser le circuit d'un dossier de demande de subvention émanant d'une commune dès lors qu'il est fléché sur l'une des 5 dotations inscrites au contrat de territoire et qu'il nécessite pour son instruction par les services du Département du visa du Bureau de la Communauté.

En 2015 le Bureau communautaire a donné son visa sur les projets suivants :

- réfection toiture chapelle sud église abbatiale/Daoulas,
- construction nouveaux vestiaires et club house pour le terrain de football/Irvillac,
- aménagement galerie Le Rohan/Landerneau,
- réhabilitation bâtiment industriel en salle de sport combat/danse/gymnastique/Landerneau,
- rénovation salle de tennis de table/Loperhet,
- construction ASLH Plouédern/Trémaouézan,
- tranches 1 et 2 travaux de réfection toiture église Saint-Yves/La Roche Maurice,
- rénovation lourde salle de sports dont salle de tennis de table/Saint Divy,
- construction salle omnisports/Saint Thonan.

Les dotations prévues sur la première période triennale (2015-2017) sont en tension, en particulier celles concernant les équipements sportifs de proximité et la valorisation du patrimoine architectural et archéologique compte tenu des projets déposés.



Contrat de partenariat 2014-2020

Depuis de nombreuses années la Région Bretagne a choisi de s'appuyer sur les pays pour mettre en œuvre sa politique d'aménagement du territoire.

Le contrat de partenariat signé le 24 avril 2015 entre la Région et le pays de Brest permet ainsi d'articuler pour la période 2014-2020 le développement régional et local.

Il porte sur une enveloppe régionale de 12,84 M€ sur la première période triennale 2014-2016 auxquels viennent s'ajouter les fonds européens (FEDER, ITI FEDER, FEADER, FEAMP) et le volet territorial du CPER.

Les crédits régionaux du contrat sont orientés pour :

- 80 % de l'enveloppe (10.27M€) vers 3 priorités de développement
- renouveler et renforcer l'attractivité du pôle métropolitain du Pays de Brest,
- développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale,
- accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire,
- 20 % de l'enveloppe (2.57 M€) pour maintenir et conforter les services collectifs essentiels.

Le pôle métropolitain du Pays de Brest est l'interlocuteur unique pour toutes demandes de fonds régionaux et européens territorialisés.

En 2015 sont précisés les critères, les projets éligibles et les modalités d'intervention (taux, plafonds) du contrat de partenariat pour l'axe « services collectifs essentiels » qui concernent des investissements principalement portés sous maîtrise d'ouvrage communale.

Le 26 mai est installé le Comité unique de programmation (CUP), instance qui examine les projets sollicitant les crédits régionaux du contrat de partenariat et auditionne les maîtres d'ouvrages. Quelques projets concernant le territoire communautaire ont ainsi reçu un avis favorable lors de leur examen par le CUP qui conditionne l'effectivité du financement régional :

- rénovation d'une ancienne librairie en galerie d'art « galerie du Rohan »/Landerneau (60 413 € (CUP du 30 juin 2015),
- réhabilitation de la salle communale Foyer Saint Pierre/Ploudiry (49 355 € (CUP du 30 septembre 2015).



Développement économique

Le pays de Landerneau-Daoulas est le second pôle économique du pays de Brest. Pour conforter cette place, la Communauté a fait de l'action économique son cœur de métier.

La Communauté : facilitateur de projets

Priorité donnée à l'accueil physique des entreprises (zones d'activités, réalisation d'immobiliers d'entreprises...)

Création d'un environnement local favorable aux entreprises (crèche d'entreprises, très haut débit, visioconférence...)

Perspectives et enjeux

Dépasser les fonctions d'aménageur et de promoteur immobilier pour développer et structurer des filières dans des secteurs économiques bien représentés sur le territoire : filière algues...

Définir une stratégie de développement économique pour que le pays de Landerneau-Daoulas conforte sa place dans le maillage territorial en mettant l'accent sur ses complémentarités et spécificités avec la métropole.

Réalisations/chantiers 2015

- Livraison de la ZAE de Gorrequer et de l'espace Joseph ROLLAND à Pencran,
- Livraison de la ZAE de Kergonidec sud à Landerneau (activités tertiaires),
- Lancement de l'opération ZAE Kergonidec nord à Landerneau (activités commerciales et autres)
- Réhabilitation du bâtiment « la Poste » à Daoulas
- ZAC de Lanvian : adhésion au nouveau syndicat mixte, le SMBI étant désormais totalement dédié à la gouvernance du port de Brest,
- Point d'étape sur l'étude financière et de marché sur le centre des congrès de Mescoat par le Cabinet SCET et recherche d'un partenariat avec Brest'Aim pour poursuivre l'étude de faisabilité,
- ZAC de Reun ar Moal/Daoulas : nouvelle décision de la CDAC autorisant le transfert des enseignes Super U et M.Bricolage (23 septembre),
- Lancement d'un audit « entretien du patrimoine bâti ancien » sur les zones d'activités à vocation économique communautaires,
- Participation du service à de nombreux groupes de travail :
 - élaboration de la stratégie métropolitaine de développement économique
 - observatoire du foncier économique du pays de Brest,
 - économie solidaire et sociale,
 - commerce ville de Landerneau.

Les zones d'activité économique

Vente terrains ou bâti : 547 000 €

Le portage des ZAE se traduit par des cessions de parcelles viabilisées pour permettre le développement d'activités existantes ou nouvelles : St Eloi nord : OTB, Bel Air : CRENN, Loc ar Bruc : TOULLEC, Keriell : Elorn gel.

Acquisitions terrains ou bâti : 682 000 €

La constitution de réserves foncières en vue de la réalisation ou l'extension de nouvelles zones d'activités :

- site La Grande Palud à La Forest Landerneau (ex site ALGOTHERM),
- propriété privée zone de Leslouch à Plouédern,
- extension/aménagement Saint Eloi nord/Mescoden entre CCPLD et CCPLCL.

L'immobilier d'entreprises

La Communauté est propriétaire de :

- 14 ateliers spécifiques, 10 immeubles de bureaux, des locaux commerciaux,
- 1 espace « pépinière d'entreprises » (la pépinière et les hôtels d'entreprises représentent 47 % du produit des loyers et les ateliers 44,5 %).

15 zones d'activités
121 hectares (5 disponibles)
6000 emplois sur les 16500 du territoire

25 000 m² de locaux
29 bâtiments / 78 locataires
656 000 € de loyers perçus

Une demande toujours stable de bâtiments et terrains sur le pays de Landerneau-Daoulas avec une légère augmentation de la recherche d'immobilier bâti à réhabiliter.

AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISES

Pépinière d'entreprises

La Communauté dispose avec cet équipement d'un espace indispensable pour faciliter, accompagner et accueillir la création d'entreprises. La CCI de Brest y assure le suivi et l'accompagnement des porteurs de projets en partenariat avec la Communauté.

2 entreprises dont la création et le développement ont été consolidés par l'accompagnement mis en place ont migré vers un hôtel d'entreprises.

2 entreprises ont intégré la pépinière en phase de création : DAZONT (bureau d'études énergies renouvelables) et AGT (formation aéronautique).

Depuis sa mise en service en 1998, 62 entreprises ont été accueillies en pépinière.

L'accompagnement personnalisé explique en partie le taux de pérennité des entreprises nettement supérieur à la moyenne nationale (75 % environ à 5 ans contre 50 % en moyenne).

Par l'intermédiaire de la CCI de Brest, la pépinière adhère au réseau Phase qui réunit une douzaine de pépinières d'entreprises en Bretagne.

AIDE AUX JEUNES AGRICULTEURS

La Communauté a mis en place un soutien à l'installation des jeunes agriculteurs : forfait de 2 000 € après étude de dossier.

PARTENARIATS EXTERIEURS

Certaines animations économiques d'actions collectives sont portées à une autre échelle tout en associant de manière participative la collectivité :

[Pays de Brest](#)



Mise en ligne du site internet des produits locaux du pays de Brest promouvant une commercialisation en circuits courts de produits de saison issus du terrain.

[ODESCA](#)



La CCI de Brest, en collaboration avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat portent le dispositif SOLUTIC pour sensibiliser les TPE aux enjeux numériques pour le développement de leurs entreprises.

En partenariat avec le pays de Brest et les communautés de communes, un forum dédié aux usages de l'informatique de l'internet et des nouvelles technologies pour l'entreprise s'est déroulé le 30 mars 2015.

La Communauté participe financièrement à ce dispositif SOLUTIC (1 800 €)

[Initiative Pays de Brest](#)



Cette structure associative loi 1901 créée en 1996 sous l'impulsion des communautés de communes du pays de Brest, regroupe l'ensemble des professionnels de la création et reprise d'entreprise.

Deux entreprises du pays de Landerneau-Daoulas ont bénéficié d'un prêt d'honneur (au total 35 000 €).

[Visioconférence](#)

Le système de visioconférence installé à la pépinière d'entreprises connaît un succès croissant.

60 structures ont bénéficié des prestations qu'offre le système, soit deux fois plus qu'en 2014. Pour l'essentiel, ce sont les entreprises de la pépinière et les collectivités qui ont utilisé ce service (respectivement 45 % et 35 % des sollicitations).

Action sociale liée à l'emploi

La Communauté n'exerce pas directement la compétence action sociale liée à l'emploi. Elle s'appuie pour son exercice sur différentes structures de l'emploi et de l'insertion qu'elle soutient activement. Dans ce domaine les partenaires sont nombreux pour permettre un accompagnement global et personnalisé des demandeurs d'emplois ; chaque structure a son angle d'intervention en fonction de la finalité poursuivie et des spécificités des publics concernés. Le cloisonnement des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle qui s'occupent selon des angles différents des mêmes publics mais aussi le chevauchement des structures dans certains dispositifs nuit à la visibilité d'ensemble.

La Communauté consacre à l'action sociale liée à l'emploi en 2015 de l'ordre de 112 500 € répartis de la manière suivante :

[Financements 2015](#)



En Route Pour l'Emploi (ERPE)	5 000,00 €
Mission Locale (ML)	73 572,00 €
Maison de l'Emploi de Lesneven (MEL) (portage d'une action du PLIE)	33 862,00 €

Ces structures ont pour objet de

- lever les freins périphériques à l'emploi en soutenant la mobilité véritable handicap surtout en zone rurale (ERPE).
- mettre en œuvre des partenariats avec les entreprises pour proposer des possibilités de sortie vers l'emploi (PLIE),
- préparer les publics peu qualifiés à rentrer dans une dynamique de professionnalisation, les jeunes de 16-25 ans pour la Mission Locale par exemple,

Habitat

Habitat, implantation et croissance des entreprises, offre étoffée de services à la population constituent le triptyque du développement local. L'habitat est à ce titre une compétence majeure à laquelle la Communauté consacre 1,5 M€/an.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) : l'aboutissement du projet

Depuis juin 2012, la Communauté en partenariat avec les communes et les acteurs du logement travaille à l'élaboration de sa nouvelle politique en matière d'habitat.

Le PLH voté par le conseil de Communauté du 26 juin 2015 acte pour 6 ans les actions et les investissements à entreprendre à l'échelle du territoire communautaire.

L'année 2015 marque, à la fois, l'aboutissement de la démarche de projet et le lancement opérationnel des politiques sectorielles ou outils à mettre en œuvre.

Les grands axes du PLH 2015-2021

- Conforter l'attractivité résidentielle du pays de Landerneau-Daoulas au sein du Pays de Brest,
- Poursuivre l'amélioration du parc privé existant,
- Adapter l'offre sociale aux besoins et améliorer le parc existant,
- Mettre en place une stratégie foncière,
- Améliorer la réponse aux publics spécifiques.

Un partenariat renforcé avec les bailleurs sociaux

La Communauté a défini une nouvelle feuille de route pour la politique de l'habitat sur son territoire. Cette nouvelle politique est traduite dans un document cadre : le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2015-2021.

Objectifs :

- consacrer 15% de la production de logements au développement du parc locatif social (soit 45 par an en moyenne),
- répartir la production de logements locatifs sociaux d'une façon différenciée en fonction des communes,
- favoriser le renouvellement urbain (avec la mise en place d'une prime spécifique de 5000 €/logement) et la requalification du parc existant (à l'image de l'opération Voas Glaz à Landerneau),
- produire une offre de logements locatifs sociaux en phase avec les ressources des demandeurs.

Pour atteindre ces objectifs, la Communauté entend renforcer la gouvernance de sa politique de l'habitat en travaillant davantage en collaboration avec les organismes HLM en amont des projets et, par ailleurs, continuer à soutenir financièrement les opérations engagées par ces organismes sur son territoire. A cette fin, une enveloppe totale de 1,5 M€ est programmée sur 6 ans. Bien que revues à la baisse au regard de la situation financière tendue de la collectivité, ces aides restent déterminantes pour le bouclage financier des opérations.

Ainsi, le conseil de Communauté adopte le 25 septembre 2015 deux documents guide, à savoir :

- Un règlement d'attribution des aides pour la construction et la rénovation du parc social

Ce règlement précise les conditions d'éligibilité des projets, les procédures et les délais à respecter pour les porteurs de projet.

- Un contrat d'objectifs entre la Communauté et les bailleurs sociaux

Signé fin 2015 avec l'ensemble des bailleurs sociaux présents sur le territoire de la Communauté : Habitat 29, Armorique Habitat, Aiguillon Construction, Espacil, Logis Breton, SA HLM Les Foyers, il a pour objet de formaliser les engagements réciproques de la Communauté de communes et des bailleurs sociaux concernant le parc de logements sociaux sur la durée du PLH. Il doit permettre de mieux coordonner les stratégies et les programmes de logements sociaux sur le territoire communautaire.

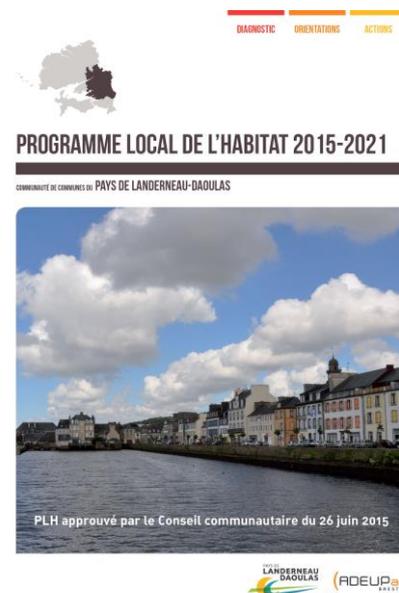
Le parc de logements sociaux

En 2015, la Communauté a voté une enveloppe financière de 183 000 € pour financer les opérations programmées.

4 opérations inscrites en programmation 2015 du Conseil départemental réparties sur les communes de Saint-

Thonan, Loperhet, Plouédern, Landerneau, pour un total de 40 logements familiaux.

Comme les années précédentes, seuls deux types de financement sont représentés : le PLUS pour 29 loge-



ments et le PLAio pour 11 logements, soit environ 25% de la production totale. Par ailleurs, la Communauté est elle-même gestionnaire d'un parc de logement locatif social dans le cadre des opérations mixtes.

Enfin, depuis 2011, la Communauté gère un parc de logements d'insertion en partenariat avec une association professionnelle : l'AGEHB 29 pour assurer la gestion locative des hébergements et l'accompagnement social des publics accueillis.

Logement d'insertion

En 2015, la CCPLD a enregistré **27 demandes d'hébergement** et **8 ménages accueillis** sur l'année.



La poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

L'OPAH développement durable (5 ans) a démarré en mars 2012 et est l'une des plus volontaristes du département. L'effort financier de la Communauté est double :

- suivi-animation confié à Citémétrie (84 000 €/an) pour le montage administratif et technique des dossiers gratuit pour le particulier grâce à sa prise en charge par l'EPCI.
- enveloppe maximale de subventions de 178 000 €/an pour les particuliers constituée sur les fonds propres de la Communauté pouvant ou non se rajouter aux aides de l'Etat (ANAH).

En 2015, **145 dossiers validés ; 43 % concernent des travaux d'amélioration énergétique.**

L'aide pour l'acquisition dans l'ancien

Ce dispositif, mis en place en 2010, s'adresse aux primo-accédants d'une maison ou d'un appartement de plus de quinze ans et consiste à accorder **un prêt à taux zéro de 10 000 € remboursable sur dix ans.**

Moyennant une participation de la Communauté de 2 000 €, deux banques accordent les prêts aux intéressés dans le respect des conditions fixées par l'EPCI.



Point info habitat

Pour toute demande concernant l'habitat, les usagers, propriétaires ou locataires disposent d'un guichet unique au 32 Quai de Léon à Landerneau où ils peuvent trouver les informations et les conseils sur les problématiques :

- juridique, financière et fiscale par l'ADIL,
- économie d'énergie par Energ'ence,
- amélioration de l'habitat par Citémétrie.

Ce parc compte 13 logements répartis sur les communes de Hanvec, La Forest-Landerneau, Le Tréhou, Saint-Thonan, Saint-Divy et a généré 48 411 € de loyers.

L'offre repose sur 5 logements conventionnés tous situés à Landerneau et mis à disposition de l'AGEHB par les 2 principaux bailleurs sociaux : Habitat 29 et Armorique habitat.

L'OPAH s'applique de la même manière sur l'ensemble du territoire et cible essentiellement les propriétaires-occupants sous condition de revenus.

Plusieurs types de travaux aidés :

- adaptation au vieillissement et au handicap,
- économies d'énergie,
- mise aux normes de l'assainissement,
- sortie d'insalubrité d'habitat très dégradé.

En 2015, **16 dossiers validés et 32 000 € versés aux organismes bancaires partenaires en contrepartie des prêts à taux zéro consentis.**

Une refonte du dispositif est programmée en 2016 avec les orientations du nouveau PLH.

Ce guichet unique est mis à disposition du public à titre gracieux en contrepartie d'une participation financière de la Communauté.

Habitat, implantation et croissance des entreprises, offre étoffée de services à la population constituent le triptyque du développement local. L'habitat est à ce titre une compétence majeure à laquelle la Communauté consacre 1,8 M€/an.

Plan de déplacement

4 grandes orientations structurent le plan de déplacement communautaire

- **L'enjeu transports collectifs** : s'appuyer sur les réseaux existants pour développer une nouvelle offre de transports (évolution du réseau ar Bus, liaison Daoulas-Landerneau, transport à la demande, gare de Dirinon-Loperhet)
- **L'enjeu intermodalité** : articuler le système de transport autour du pôle de la gare de Landerneau (développement de la gare et mise en relation des différents modes de transports)
- **L'enjeu modes actifs** : offrir des alternatives à la voiture mono-usager (covoiturage, déplacements piétons ou à vélo)
- **L'enjeu transversal** : informer, communiquer et sensibiliser les habitants sur une mobilité responsable

En 2015, le volet « déplacements doux » a été au centre des préoccupations des élus communautaires.

L'état des lieux des modes actifs (utilisation du vélo notamment) a mis en évidence :

- des infrastructures cyclables trop disparates et majoritairement situées sur Landerneau,
- des services complémentaires limités (stationnement, jalonnement...),
- des potentialités de développement pour des déplacements de courtes distances.

Approbation du schéma communautaire des infrastructures cyclables : l'orientation retenue par la Communauté consiste à accompagner les communes dans le portage des investissements réalisés à ce titre par le biais de fonds de concours.

Intégration dans le schéma départemental vélo de :

- l'aménagement de la vélo-route reliant Trémaouézan et Landerneau (coût prévisionnel 208 000 € HT) sur le tracé de l'ancien "train patate" Brignogan-Landerneau. Ce projet d'aménagement relie 2 communautés (CCPLD et CCPLCL) et a une double vocation : déplacements quotidiens et tourisme/ballades. Il a fait l'objet d'une étude de faisabilité menée par l'Agence des Abers et un groupement de commandes constitué des 3 communes concernées (Trémaouézan, Plouédern, Landerneau) devrait se mettre en place pour lancer la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux ;
- l'étude de faisabilité (montant prévisionnel 20 000 € HT) pour des liaisons et tronçons de voie cyclable sur des itinéraires déjà existants entre cette vélo route Trémaouézan-Landerneau et la vélo route " la littorale" portée sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Ces 2 projets (montant prévisionnel 228 000 €HT) bénéficient d'un accompagnement du Conseil départemental conséquent avec une dotation aménagements cyclables territorialisés pour le Pays de Landerneau-Daoulas qui s'élève à 145 500 €.

➔ Direction des Moyens Généraux

Ressources humaines

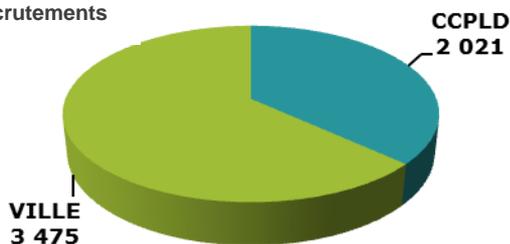
Le service mutualisé a vu le jour le 2 février 2014. Il est composé de 7 agents et a en charge la gestion administrative de la paie, la carrière, les absences, la formation, le recrutement et des instances paritaires.

L'activité du service respecte les clés de répartition définies pour la refacturation, à savoir 33% pour la Communauté et 67% pour la Ville.

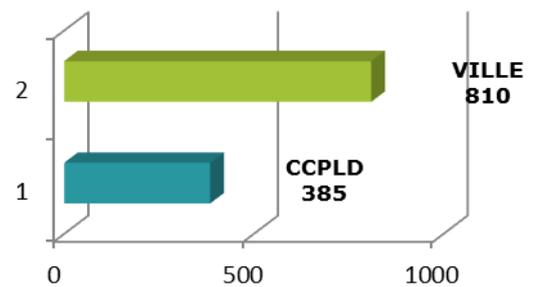
Répartition

Paies (agents et élus)

L'année 2015 en quelques chiffres :
 + 5 496 paies
 + 1195 arrêtés
 + 22 recrutements



Arrêtés

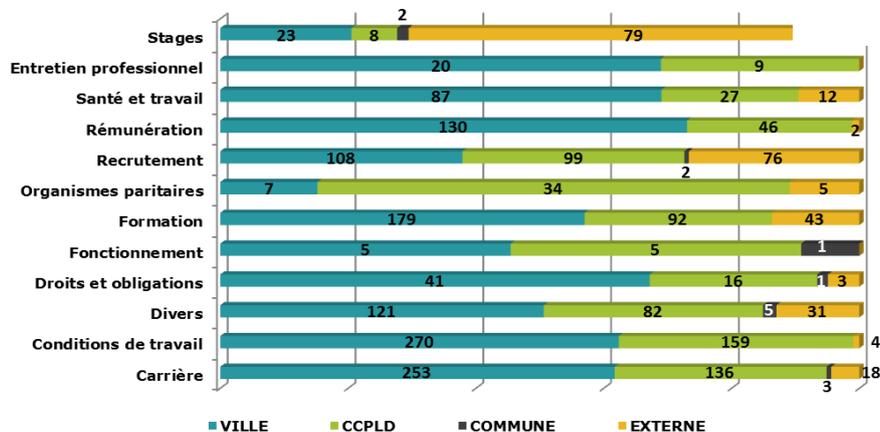


Projets phares du service de l'année 2015

- VILLE/CCPLD → transferts de personnel Ville à la Communauté : RH, Commande Publique, Informatique et Finances
- VILLE/CCPLD → mise en place de règles d'évolution de carrière pour la Ville et la Communauté
- CCPLD → mise en place d'une participation à la mutuelle
- CCPLD → refonte du régime indemnitaire
- CCPLD → mise en place d'un règlement formation

Typologie des demandes reçues (2244)

Le service a travaillé 1616 heures sur les projets dont 800 heures pour la CCPLD



Mutualisation

La mutualisation des services s'est poursuivie en 2015 avec :

- Le transfert au 1^{er} mai à la Communauté des personnes de la Ville de Landerneau des services communs de la DMG (loi Maptam du 24 avril 2014),
- La réflexion entamée sur la mutualisation du service Finances/Comptabilité de la Ville et de la Communauté,
- L'extension du champ d'intervention des groupements de commandes ouverts à toutes les communes

Pendant un an, élus et agents du territoire ont été associés à toutes les étapes de sa conception dans un large processus de contribution et de concertation. Ce schéma a été soumis pour avis aux conseils municipaux (3^{ème} trimestre 2015) et est construit comme suit :

- Orientations politiques et principes de gouvernance
- Cadre légal et contexte territorial
- Les orientations de mutualisation assorties d'un calendrier prévisionnel

Les neuf champs de mutualisation retenus dans le schéma a des degrés divers sont :

1. L'instruction du droit des sols : service commun à l'échelle du territoire de la CCPLD et de la CCPLCL.
 2. Les services techniques : services mutualisés en secteurs géographiques.
 3. Les systèmes d'information : optimisation du service commun Landerneau-CCPLD puis extension du service commun au territoire.
 4. La commande publique : extension du service commun Landerneau-CCPLD au territoire pour les marchés à partir de 90 000 € et les groupements de commandes.
 5. Les ressources humaines : optimisation du service commun Landerneau-CCPLD puis extension du service commun sur certaines missions.
 6. Les finances : constitution d'un service commun Landerneau-CCPLD puis prestations pour les communes du territoire.
 7. La communication
 8. L'action sociale
 9. Les écoles de musique
- } champs de coopération à approfondir



Commande publique

Le service de la commande publique est constitué de 5 agents.

Bilan CCPLD

	2014	2015
Nombre de marchés	46	38
Nombre de total de lots	95	75

Montant total HT des marchés publics de :

- travaux : 8 12 000 €
- services : 562 000 €
- fournitures : 624 000 €

Le guide commun de la commande publique

La rédaction du guide commun de la commande publique CCPLD/ville de Landerneau, suite à la mutualisation du service, a été l'occasion de remettre à plat les pratiques et procédures internes, et de s'adapter aux évolutions réglementaires. Le guide contribue à sécuriser les procédures et à les rendre plus lisibles et plus transparentes pour les acheteurs, élus et services, et vis-à-vis des entreprises.

La multiplication des groupements de commandes

Les élus communautaires ont exprimé leur volonté de voir se multiplier les groupements de commandes proposés aux communes du territoire dans un objectif de mutualisation des procédures et d'économies d'échelle. L'objectif est de faire bénéficier l'ensemble des collectivités du territoire des tarifs pratiqués envers les collectivités qui réalisent les plus gros volumes d'achats (Ville de Landerneau et CCPLD dans la plupart des cas).

6 groupements de commande ont été proposés en 2015 à l'ensemble des collectivités du territoire :

Prestations	Collectivités adhérentes
Agenda accessibilité programmée	7
Fournitures de bureau/scolaires	20
Assistance et conseil juridique	10
Vérifications techniques réglementaires	16
Vérification des matériels et systèmes de protection incendie	15
Registres et livrets de famille	7

4 nouveaux groupements ont été proposés pour le premier semestre de l'année 2016.

Clause d'insertion sociale

La Communauté contribue concrètement à favoriser l'insertion professionnelle par le levier des clauses sociales qu'elle intègre dans les marchés publics.

Service systèmes d'information

Effectif

Informatique : 3 agents

SIG : 1 agent

INFORMATIQUE (mutualisé entre la Ville de Landerneau et la Communauté)

Missions

Développer le système d'information unifié des 2 collectivités sur 450 postes de travail, 30 serveurs, 30 logiciels métiers, 30 entités interconnectées pour 340 agents répartis sur plusieurs sites.

- Assurer le suivi général du parc informatique
- Administrer les systèmes et réseaux, la téléphonie IP
- Maintenir et développer les applicatifs métiers
- Accompagner les utilisateurs à l'usage des TIC

Chiffres clés

Nombre d'interventions : 2 692

Temps forts 2015

Projets bâtiment matériel et réseau

Création et accessibilité réseau bâtiments

→ STEP L'Hôpital Camfrout et Saint Urbain, Office du tourisme

Développement de points wifi publics en communes

Projets étude et logiciels

→ Etude et mise en œuvre d'une solution logicielle afin de gérer les autorisations du droit des sols.

→ Travaux de mutualisation du service informatique 22 communes : état des lieux des communes

Projets matériels

→ Projet majeur commun Ville-CCPLD de refonte de l'architecture serveur et du système de sécurité Internet (cycle de vie 2015-2020)

→ Marché commun d'acquisition d'ordinateurs

=====

SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL

23 Collectivités (Communauté et 22 communes) sur la cartographie GeoPaysdeBrest

Réseaux d'eau : EU, EPL, AEP

→ Inventaire des plans à numériser

→ Lancement marché de numérisation des réseaux humides – phase 2

→ Conventions pour la prestation de numérisation réseaux d'eau phase 2 entre CCPLD et communes.

→ Suivi et télédéclaration sur guichet unique INERIS (328 kms de réseau)

→ Collaboration à l'élaboration du Cahier des Charges des réseaux d'eau, piloté par le SIG Pôle Métropolitain du Pays de Brest (PMPB)

→ Participation au groupe de travail pour l'élaboration du module logiciel de gestion de données des réseaux d'eau.

Très-haut débit

- Inventaire des plans du réseau de fibre optique et des fourreaux existants
- Fourniture des données à numériser au bureau d'études en charge de la numérisation des fourreaux (financé par le Pays de Brest).

Urbanisme – Droit des sols

- Vérification et intégration des nouvelles données des documents d'urbanisme
- Projet SIG pour instruction des actes d'urbanisme CCPLD-CCPLCL sur Qgis (consultation zonages, SUP, lien vers pièces écrites - règlements et plans).

Voies et adresses

- Vérification et actualisation des données – outil Sign'Adresse
- Tableaux de classements des voies communales (2/22)

Equipements publics

- Mise à jour des données pour les 22 communes du territoire pour édition des plans de villes

Gaz

- Conventions signées avec GRDF (distribution) et GRTGaz (transport) pour mise en ligne et consultation accès restreint sur GéoPaysdeBrest

Finances

Des évolutions notables en 2015

Baisse des dotations de l'Etat et contribution au redressement des finances publiques qui se traduisent par une perte de recettes de 700 000 € par an sur la période 2014-2017

Manque de lisibilité sur le maintien du FPIC au-delà de 2016 qui apporte à la CCPLD 337 000 € et aux communes 700 000 €

Mise en place d'un pilotage budgétaire pour une meilleure maîtrise des dépenses

- procédure autorisation de programme/crédit de paiement,
- programmation pluriannuelle des investissements,
- changement du calendrier budgétaire avec DOB présenté en décembre,
- mise en place de lettres et de réunions de cadrage budgétaire avec les responsables de service

Une fiscalité mixte

Ménages	48,46 %
Entreprises	51,54 %



Programme d'investissements

montant total : 14,36 M€



Investissements structurants : 5,86 M€

- salle de sports communautaire : 3,27 M€
- éco-site de Gorré Ménez : 782 k€
- chaufferie-bois : 1,15 M€
- desserte THD : 154 k€
- fonds de concours /subventions d'équipement : 495 k€

Investissements pour la collecte et le traitement des déchets : 789 k€

- Centre de transfert
- mise aux normes des déchèteries et aires de déchets verts...

Programme d'habitat : 582 k€

Projets d'aménagement de ZAE et construction : 1,93 M€

zones de Kergonidec, Gorréquer, Reun ar Moal et Saint Eloi Nord
bâtiments de la zone de Gorréquer, hôtel d'entreprises de Lannuzel
commerces créés dans le cadre des opérations mixtes

Réalisation des infrastructures du service d'assainissement collectif : 5 M€

Les stations d'épuration de L'Hôpital-Camfrout, Landerneau, Tréflévénez, Saint-Urbain sont d'ores et déjà en construction
Extensions de réseaux inscrites en complément des stations

Poursuite des chantiers importants

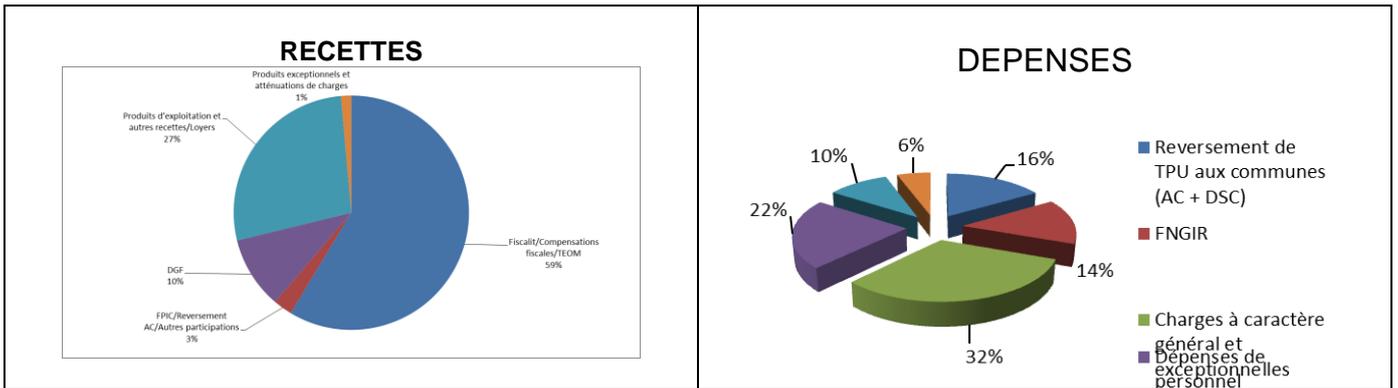
- ✚ Maison de l'environnement
- ✚ Salle de sports communautaire
- ✚ Centres de secours portés par le SDIS 29 (Sizun et Landerneau)
- ✚ Centre de transfert des déchets ménagers (en partenariat avec la Communauté de communes de Landivisiau)

- ✚ Politique des fonds de concours (dont les salles de sport)
- ✚ Zone d'activités de Kergonidec
- ✚ Financement des logements sociaux (communautaires et OPHLM/SAHLM)
- ✚ Extension du réseau de fibre optique
- ✚ Stations et réseaux d'assainissement à L'Hôpital-Camfrou, Landerneau

Etudes

- ✚ Etudes diverses (faisabilité centre des congrès de Mescoat, réorientation éco-site de Gorre Menez...)
- ✚ Préparation de la mutualisation du service Finances au 1^{er} janvier 2016

FONCTIONNEMENT



Communication

Définition d'une stratégie de communication

- ➔ Refonte de l'identité visuelle de la Communauté : modernisation du logo, création d'une charte graphique
- ➔ Mise en ligne du nouveau site Internet de la Communauté avec l'appui de l'agence CREASIT (Nantes)
- ➔ Constitution d'une base de données photographiques représentatives du territoire
- ➔ Conception d'un visuel spécifique pour le projet de territoire
- ➔ Lancement d'une lettre d'information interne
- ➔ Magazine des 20 ans de la Communauté
- ➔ 2 séminaires des élus communautaires et municipaux sur la mutualisation et le PLUi respectivement à Hanvec et à la Forest Landerneau
- ➔ Partenariats publicitaires (Tro Bro Léon, LTB, bagad Bro Landerne, sportbreizh, OPLB...)



Outre un travail appuyé en 2015 pour mettre en place les éléments porteurs de la nouvelle stratégie de communication de la Communauté le service communication a :

- ➔ accompagné un certain nombre d'évènements (inauguration opération mixte La Forest Landerneau, ouverture local recyclerie, signature de la convention JMFrance, accueil des délégués des classes du collège de Mescoat...)
- ➔ participé à des points presse/communiqués ou co-élaboré des dossiers de presse de présenta-

tion du pays de Landerneau-Daoulas dans les médias (expositions organisées par le FHDL, la Galerie du Rohan, pour une édition d'un numéro de tendance magazine...)

- ➔ développé une communication interne plus dynamique (constitution d'un groupe de travail, lettre d'information des agents, guide commun des marchés publics, flyers pour le CLIC, organisation de visite d'expositions à l'attention des agents : Abbaye de Daoulas, FHDL...)



Accompagnement des communes

Conditions d'intervention des services de la Communauté

Les communes font appel autant que de besoin aux services de la Communauté, ce qui donne lieu à l'établissement de conventions fixant, en fonction des souhaits de la commune et des niveaux d'intervention, le montant de la contribution financière.

Mutualiser les compétences

L'AMO aide les communes dans leur définition de programme d'aménagement et/ou de construction. Cette étape essentielle permet de consulter des maîtres d'œuvre (architecte, bureau d'études...). S'en suivent la consultation d'entreprises et les travaux.

Les différents projets en cours

Durant toutes ces phases, l'assistant accompagne : les élus dans leurs décisions et les services communaux dans l'élaboration des documents nécessaires aux différentes consultations. Cet accompagnement se poursuit jusqu'à l'achèvement des travaux. Les communes peuvent aussi s'appuyer sur ce service, qui en relation avec le service commande publique de la Communauté, peut fournir des informations sur le cadre de consultation et les règles à suivre.

Suivi de projets communaux		Suivi de projets communautaires	
Communes	Opérations		
IRVILLAC	Vestiaires foot	DAOULAS	ZAE REUN AR MOAL
	Aménagement route du tréhou		MAISON BOHEC
LOPERHET	Rénovation salle TTL	MAISON BOHEC-TY U	
	Aménagement nord ouest agglomération	HOPITAL CAMFROUT	OPERATION MIXTE BIBLIO HABITAT
LA FOREST LANDERNEAU	Rénovation de la salle de sport	LANDERNEAU	VOIE DE LANRINOU
	Bâtiment service technique		ZAE KERGONIDEC SUD
LA ROCHE MAURICE	Maison du patrimoine		ZAE KERGONIDEC NORD
LE TREHOU	Aménagement du bourg		SALLE DE SPORT COMMUNAUTAIRE
PENCRAN	Faisabilité école	RESEAU DE CHALEUR	
PLOUEDERN	ALSH GARDERIE	LOGONNA DAOULAS	CALE DE MOULIN MER
	Maison de la santé	CUISINE	
SAINT DIVY	Rénovation salle de sport	LOPERHET	GORREZ MENEZ (phase 1)
	Extension école		GORREZ MENEZ (phase 2)
SAINT THONAN	Extension mairie		GORREZ MENEZ-MUR DE SOUTÈNEMENT
	Salle de sports	PLOUEDERN	EXTENSION ZAE St ELOI OUEST
	Aménagement rue QUINQUIS		EXTENSION AIRE DECHETS VERTS
SAINT ELOY	AMENAGEMENT BOURG		CENTRE DE TRANSFERT OM
SAINT URBAIN	Faisabilité école		DECONSTRUCTION ANCIENNE USINE SIVALOM
TREFLEVEZ	Bibliothèque et garderie périscolaire	OPERATION MIXTE BOULANGERIE	
	Lotissement communal	THD ZAE COMMUNE	
SAINT URBAIN/PLOUDIRY	KANNDI	THD MSP MAIRIE	
		SIGNALÉTIQUE ZA	
		CCPLD	OUVRAGES ASSAINISSEMENT EAUX PLOUVIALES
			EXPLOITATION CHAUFFERIE
			PROGRAMME adap 2016
			TRAVAUX MODIFICATIFS OUESSANTINES
			TRAVAUX MODIFICATIFS OUESSANTINES
			TRAVAUX RENOVATION SIEGE DON BOSCO

L'assistance à maîtrise d'ouvrage a été élargie (à partir de 2014) à l'entretien et aux travaux de voirie suite à l'abandon des missions ATESAT assurées par les services de l'Etat (DDTM).

Ce service est fortement sollicité pour des diagnostics globaux de voirie qui permettent aux communes de dresser un état des lieux, de définir des priorités d'intervention, l'enveloppe financière prévisionnelle et de mettre en œuvre une programmation des travaux. En 2015 un tarif est créé pour facturer cette prestation aux communes en fonction du kilométrage de voirie concernée.

Suivi des travaux de voirie

COMMUNES	TYPE	COMMUNES	TYPE
DIRINON	Entretien de la voirie	L'HOPITAL CAMFROUT	Entretien de la voirie
	Marché à bons de commande	LOGONNA DAOULAS	Entretien de la voirie
HANVEC	Marché à bons de commande	PENCRAN	Marché à bons de commande
	Diagnostic général voirie	PLOUDIRY	Entretien de la voirie
IRVILLAC	Marché à bons de commande	SAINT THONAN	Entretien de la voirie
LA FOREST LANDERNEAU	Entretien de la voirie		Marché à bons de commande
LA MARTYRE	Diagnostic général voirie	SAINT DIVY	Tx voirie rue des Alouettes
LANNEUFFRET	Entretien de la voirie	SAINT URBAIN	Entretien de la voirie
LA ROCHE MAURICE	Marché à bons de commande	TREFLEVEZ	Diagnostic général voirie
LE TREHOU	Entretien de la voirie		Entretien de la voirie

Instruction des autorisations d'urbanisme

1^{er} juillet 2015

Suite au désengagement de l'Etat création du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme par le rapprochement des communautés de communes du pays de Landerneau-Daoulas et du pays de Lesneven Côte des Légendes, placé sous l'autorité de la CCPLD et concerne les communes qui ont un POS ou un PLU.

Composition du service

- 1 responsable,
- 3 instructeurs pour les communes de la CCPLD (agents CCPLD),
- 2 instructeurs pour les communes de la CCPLCL (mis à disposition par la CCPLCL).

Fonctionnement

Les communes ont un rôle

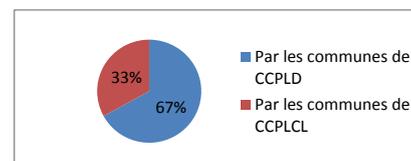
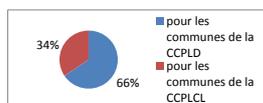
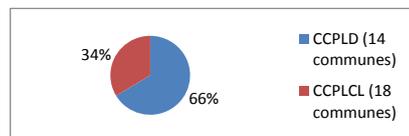
- de décision : le pouvoir de délivrance (ou non) des travaux appartient au maire,
- d'accueil : la commune assure l'accueil du public et l'enregistrement des dossiers,
- d'interlocuteur : la commune est l'interlocuteur privilégié du pétitionnaire pendant toute la phase d'instruction,
- d'instruction de certains actes : CUa, DP « simples » (hors périmètre ABF, sans création de surface ou d'emprise au sol).

Le service urbanisme

- instruit les actes non instruits par les communes, autrement dit CUB, DP hors compétence commune, PC, PD, PA.
- accompagne les communes par une veille juridique, un appui technique et une assistance en cas de contentieux.

Des conventions régissant organisation, fonctionnement, limites d'intervention (communes/Communauté) du service Urbanisme ont été passées avec chaque collectivité.

Nombre de dossiers déposés par EPCI	1869	Nombre de dossiers instruits	854	Nombre de dossiers instruits	1015
CCPLD (14 communes)	1240	pour les communes de la CCPLD	560	Par les communes de la CCPLD	680
CCPLCL (18 communes)	629	pour les communes de la CCPLCL	294	Par les communes de la CCPLCL	335



Coût global prévisionnel annuel du service : 276 000 € répartis entre les 2 communautés en fonction de la population DGF soit

- 62 % pour le Pays de Landerneau-Daoulas
- 38 % pour le pays de Lesneven.

Les dépenses prévisionnelles du service en année pleine pour le Pays de Landerneau-Daoulas (170 000 €) sont couvertes :

- 1) *par la Communauté*
 - 35 000 € pour la prise en charge du responsable de service (0,7 ETP)
 - 15 000 € de bénéfice estimé de non baisse à venir de la DGF
- 2) *par les communes de Landerneau, Loperhet*
 - 30 000 € pour l'instruction hors code de l'urbanisme (PMR, patrimoine, enseigne...)
- 3) *par l'ensemble des communes*
 - 90 000 € prélevés sur les AC

Service foncier

Il a pour mission de conseiller, d'instruire les dossiers et d'apporter un soutien aux communes pour tout ce qui a trait aux affaires foncières (délaié de voirie, classement, déclassement domaine public, acquisition, cession, échange, régularisation cadastrale...).

28 dossiers (8 communes) ont fait l'objet d'une publication auprès du service de la publicité foncière.

La Communauté développe des actions en direction des scolaires pour une enveloppe annuelle de 850 000 €
(hors investissements)

Politique nautique : 198 306,67 € (activité et transport)
Participation au transport scolaire : 200 000 € (abattement social)
Musique : 85 000 € (activité et transport)
Agenda : 14 394 €
Initiation à la natation (primaires et maternelles) : 350 000 € (activité et transport)

L'effort de la Communauté est conséquent et apporte une valeur ajoutée déterminante à l'attractivité du territoire.

Politique nautique

A l'instar des communes de montagne qui apprennent à skier à leurs enfants, la Communauté affiche sa dimension littorale en favorisant la pratique des loisirs aquatiques (voile, canoë, classes de mer...) avec la mise en place d'une politique nautique en direction des écoles élémentaires et des collèges.

→ 1395 élèves accueillis sur les 3 centres de Moulin Mer à Logonna Daoulas, Rostiviec à Loperhet et Les Alligators à Lanterneau.

[Engagement au cours du second semestre d'une réflexion sur la politique d'accompagnement communautaire au nautisme avec l'aide de Nautisme en Finistère](#)

Cette réflexion aborde les différents aspects du nautisme scolaires, tourisme, sport et animation, économie et vieux gréements.



Acquisition de flotille

Don Bosco ne pouvant obtenir directement la subvention départementale pour le renouvellement d'une partie de sa flotille, la Communauté a fait l'acquisition du matériel qu'elle a revendu à l'association déduction faite des subventions obtenues.

Suivi de la DSP Moulin Mer

Réunion du comité de gestion (au moins une fois par an) pour suivre le contrat de délégation de service public avec Don Bosco le 8 juin 2015.

Redevance annuelle perçue : 36 600 €



Participation au transport scolaire

Le Département gère aujourd'hui en intégralité le transport scolaire. La Communauté continue cependant à financer la moitié du coût du transport supporté par les familles (environ 2100 enfants transportés)

Musique

La Communauté joue un rôle actif dans la démocratisation de la musique en rendant accessible la culture musicale à tous les élèves du 1^{er} degré de l'enseignement maternel et primaire. Cette politique comprend 2 volets qui se complètent et s'enrichissent mutuellement :

Un premier volet

- 1) Prise en charge des interventions des dumistes des 2 écoles de musique du territoire dans l'accompagnement des projets musique des écoles maternelles et primaires dont l'intérêt pédagogique a été validé par l'Inspection de l'Education Nationale.
- 2) Dotation de 10/12 heures par dumiste et par projet musique,
- 3) 561 heures d'enseignement dumistes réalisées sur le temps scolaire : 323 h Landerneau, 238 h Loperhet

Un second volet

Prise en charge des spectacles programmés dans le cadre des Jeunesses Musicales de France (JMF) permettant aux élèves de chacun des trois cycles du premier degré de

suivre l'expérience du spectacle vivant dans des répertoires et esthétiques très variés.

La multiplication des représentations pour répondre à la demande tout en adaptant la jauge à l'âge des spectateurs fait que la programmation des spectacles compte pour la moitié du budget consacré à ce volet.

Les écoles de l'ensemble des communes du territoire viennent désormais aux concerts.

- " Brin de poulette" cycle 1 : 11 représentations : 1357 élèves - 34 écoles,
- " Comment ça va sur la terre ? " cycle 2 : 6 représentations-1764 élèves-38 écoles,
- "Soufflet créole" cycle 3 : 5 représentations 1944 élèves-34 écoles.

Ce succès des spectacles JMF est dû à la qualité de la programmation et à l'accompagnement décisif de la Communauté.



L'actualité 2015 de l'initiation à la musique a été marquée par 2 faits majeurs :

- Une nouvelle convention désormais tripartite a été signée pour 3 ans (2015-2017) L'Education Nationale devient un partenaire à part entière et plus impliquée de la politique d'initiation à la musique en étant signataire de la convention à côté de la CCPLD et des JMFrance.
- Engagement de la Communauté dans le cadre de la signature d'une nouvelle convention d'objectifs 2015-2017 avec le Conseil départemental et l'établissement public "musiques et danses en Finistère" d'une étude spécifique pour rechercher les modalités d'un rapprochement des 2 écoles de musique du territoire (Landerneau, Loperhet).

Agenda scolaire

Tiré à 950 exemplaires, cet ouvrage est remis à l'ensemble des élèves qui entrent en CM2, scolarisés dans les écoles primaires du pays de Landerneau-Daoulas.

Les valeurs républicaines ont servi de fil conducteur à l'agenda 2015. Suite aux attentats contre Charlie Hebdo de janvier 2015 et de la montée du communautarisme il était important de sensibiliser les enfants aux bases sur lesquelles se fondent notre modèle républicain du " vivre ensemble" Liberté, égalité, fraternité"



Aqualorn

- 25 agents
- 339 jours d'ouverture
- Une moyenne de 11,20 heures d'ouverture quotidienne

Des investissements centrés sur la transition énergétique d'Aqualorn

A Aqualorn, plus que pour n'importe quel équipement, les charges de fonctionnement représentent une part importante du coût global s'agissant du bâtiment le plus énergivore de la Communauté.

Pour diminuer l'incidence de ce coût, un programme de rénovation énergétique a été défini autour d'un tryptique :

- diversification des sources d'énergie par la mise en service d'une chaufferie bois en décembre 2015. La biomasse, énergie renouvelable remplace l'énergie fossile gaz, l'objectif étant que la chaufferie bois soit la principale source

d'approvisionnement d'énergie thermique d'Aqualorn (86 %) fixé par contrat d'exploitation avec IDEX) sauf en période de demande de pointe ou les chaudières gaz continueront d'assurer la relève,

- mise en place de système d'optimisation des consommations d'énergie et des fluides par la modernisation de certains dispositifs (traitement et déshumidification de l'air, calorifugeage filtration, éclairage...),
- amélioration du pilotage couplé à la chaufferie bois énergie.

Ces 2 derniers axes feront partie du marché de rénovation énergétique d'Aqualorn qui sera lancé en 2016 alors que la chaufferie bois réceptionnée en 2015 amorce la transition énergétique du complexe.

Bilan 2015

- Une zone de chalandise structurellement réduite avec la mise en service d'autres complexes ou piscines à proximité,
- Un marché du loisir aquatique conjoncturellement moins dynamique en raison de la crise économique,

d'où en 2015 une fréquentation en baisse à Aqualorn dans toutes les catégories de publics sauf pour les animations.

La capacité de l'établissement à proposer une offre diversifiée et innovante d'activités (espace balnéo, aquabike, aquafitness, anniversaires, stand up paddle, parcours aquatique...) participe malgré tout à fidéliser les usagers ; fidélisation à laquelle contribuent aussi les formules d'abonnement plus individualisées et les formules tarifaires plus souples.

177 805 entrées contre 190 916 en 2014 :

- moins de scolaires : 32 962 contre 38 214,
- moins d'entrées « public » (adultes, enfants, famille) : 113 769 contre 120 158.

Une politique sociale plus que financière

Dépenses : 1 445 742,37 €

Recettes : 764 446,87 €

Le différentiel d'exploitation (681 295 €), en y incorporant les frais de structure et d'administration générale, s'élève à 836 226 € hors amortissement.

Tous les complexes de loisirs aquatiques connaissent des déficits.

Aqualorn ne saurait être rentable du fait de l'obligation de réserver de nombreux créneaux aux scolaires.

Cette obligation de service public (activité piscine des classes maternelles et élémentaires) qui incombait aux communes avant la création de l'EPCI compte pour beaucoup dans le différentiel.

La mise en service de la chaufferie-bois et les travaux de rénovation énergétique d'Aqualorn devraient permettre des économies dans la consommation des fluides (poste qui représente 20 %) tout en améliorant le confort des usagers d'un équipement qui est entré en service en juin 2004.



Politique sportive communautaire

Une politique de fonds de concours communautaires aux équipements sportifs communaux

Un diagnostic préalable qui a conclu :

- au vieillissement général du parc des salles de sports,
- à l'inadaptation de certains équipements,
- à un besoin de remise aux normes des infrastructures,

La Communauté a mis en place une politique de fonds de concours pour consolider l'offre sportive sur le territoire qui vise à améliorer les équipements sportifs existants, tant pour les pratiquants que les spectateurs (performance énergétique, éclairage, chauffage, ventilation, sols, mis en accessibilité).

Une démarche de structuration de l'offre sportive engagée avec la volonté :

- d'établir un véritable maillage du territoire favorisant toutes les pratiques sportives (amateur, clubs, compétition...)
- de permettre aux habitants d'avoir accès à des équipements sportifs de qualité dans des bassins de vie proches
- de favoriser la mutualisation des usages des enceintes sportives.

Les orientations ont été recadrées lors du Conseil de communauté du 29 avril pour mieux répondre à ces objectifs initiaux en prévoyant des taux et des plafonds d'intervention différenciés de la CCPLD qui donnent une prime aux équipements listés dans le schéma communautaires dédiés à une activité nécessitant une installation spécifique (tir à l'arc, sport de combat, tennis de table, danse et nautisme) et dont le portage est assuré par un groupement de plusieurs communes.

Le fonds de concours communautaire est également fonction de la pertinence de la réponse des maîtres d'ouvrages aux attentes de la Communauté en matière de qualité environnementale et de développement durable des équipements.

Des plans de financement des opérations de construction ou rénovation des équipements sportifs mieux fiabilisés :

Afin que les communes puissent avoir une plus grande fiabilité quant au montant prévisionnel du fonds de concours attendu de la Communauté, le Bureau communautaire statue sur l'éligibilité du projet, la fourchette de taux de participation auquel il pourra prétendre avant la validation de l'APD et le lancement de la procédure de consultation des entreprises.

Enveloppe maximum annuelle de fonds de concours communautaire : 400 000 €

Ont bénéficié de cette politique en 2015 les communes de :

- Saint Thonan (construction salle omnisport),
- Landerneau (construction salle de sport de combat/danse),
- Loperhet (rénovation salle de tennis de table),
- Saint Divy (rénovation lourde de la salle de sport),
- Irillac (rénovation vestiaire/club house).

C.L.I.C

En novembre, installation du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (C.L.I.C.) dans de nouveaux locaux plus accessibles au public de la Maison des Services Publics suite au départ du C.I.O.

5 agents (2,5 ETP) répartis sur deux lieux : Landerneau (Maison des Services Publics) et Daoulas (Pôle Social).

Missions :

- Service gratuit d'information, de conseil et d'orientation à destination des personnes âgées de plus de 60 ans et des personnes handicapées, de leur entourage, des partenaires médico-sociaux et des bénévoles œuvrant dans le champ de la gérontologie,
- Evaluation des besoins au domicile si nécessaire, accompagnement personnalisé en lien avec les professionnels médico-sociaux,
- Mise en place d'actions de prévention.

→ 10 091 personnes de 60 ans et plus, sur le territoire de la CCPLD (43% d'hommes et 57% de femmes), soit 21,5% de la population totale

→ 3767 personnes âgées de 75 ans et plus

→ 1080 personnes de 85 ans et plus.

Nature des demandes

Pour l'année 2015, le service CLIC enregistre 1106 contacts (particuliers : plus de 77 % ; professionnels du secteur 17 %).

Les plus fortes demandes concernent toujours, et dans des proportions invariables d'une année sur l'autre : le maintien à domicile, l'allocation personnalisée d'autonomie, les structures d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Actions de prévention

Avec l'avancée en âge, la prévalence d'une involution des fonctions cognitives notamment des troubles de la mémoire augmente. Le CLIC a ainsi animé de nombreux ateliers mémoire ou des cafés mémoire CLIC sur le territoire. Ces ateliers qui s'inscrivent dans la durée et qui ont beaucoup mobilisé ont fait ressortir la nécessité de faire un travail de recensement des personnes âgées isolées en s'appuyant sur le partenariat débuté en 2015 avec le collectif départemental Monalisa.

Organisation de rencontres partenariales avec service APA du CDAS du territoire, service social du Centre hospitalier Ferdinand Grall, de la MSA, de la CARSAT, de la clinique de l'Elorn...

Orientations de service

1) Intégration dans le paysage institutionnel local (territoire, pays de Brest et département)

Le CLIC a participé à de nombreuses rencontres avec :

- le Département (groupe de travail sur la coordination des CLIC en vue du 4^{ème} schéma gérontologique),

- le pays de Brest autour du dispositif MAIA mode d'organisation partagé entre tous les partenaires du territoire pour apporter une réponse harmonisée quelle que soit la porte d'entrée du demandeur.

- le CDAS : réduire la fragmentation entre les 3 champs : sanitaire, social, médico-social.

2) Rédaction du projet de service

Le groupe de travail CLIC et les agents ont travaillé en se référant à la convention d'agrément de niveau 2 avec le Département qui fixe le cadre d'intervention du CLIC.

Ces deux orientations ont permis d'envisager pour le début de l'année 2016, une instance de partage des pratiques professionnelles. C'est avec le CDAS que ce travail partenarial pour l'instant est le plus abouti ; il se traduit déjà par la mise en place de protocoles pour les bénéficiaires APA et de co-évaluation. A noter l'émergence de l'ARS dans le pilotage de la politique gérontologique qui privilégie une logique santé plutôt qu'une approche sociale portée par le conseil départemental.

Tourisme

Nouvelle structuration du tourisme

GIP "Brest terres océanes" opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2015 avec mise à disposition d'un agent du service tourisme de la Communauté

Patrick Leclerc élu président du GIP



Animations

- organisées par une association

11 animations soutenues (enveloppe : 16 500 €).

- organisées par une mairie

10 animations/6 communes (enveloppe : 20 491 €).

- l'Elorn, à fer et à flots

Financement de 5 000 €

SPREV (sauvegarde du patrimoine religieux en vie)

Visites guidées des églises de La Roche-Maurice, La Martyre et Landerneau (coût de 3 222 €/1750 visiteurs).

Hébergement

Conception semi automatisée d'un catalogue des hébergements sélectionnables à la demande à partir du site internet de BTO

Fonds Hélène & Edouard Leclerc pour la culture

Formation du personnel d'accueil du FHEL à l'offre touristique locale.

Réalisation d'un dossier de presse présentant la diversité de l'offre touristique du territoire diffusé par le réseau média du FHE

Accueil estival des touristes

6 agents recrutés pour 4 sites (office de tourisme à Landerneau et points i de La Roche Maurice, La Martyre et Daoulas)

13046 visiteurs accueillis et conseillés.

Château de Roc'h Morvan : 243 participants.



Développement de l'offre touristique

Participation dans le cadre de BTO au comité des animateurs, à l'audit sur le plan de communication de la destination, aux groupes de travail sur le catalogue des hébergements.

Emménagement dans un nouvel espace d'accueil de l'office du tourisme (septembre) et habillage de la vitrine aux couleurs de BTO.

Manifestations majeures

Exposition Abbaye de Daoulas, Fête du bruit, Festival Kann al Loar, tournoi international de football de Dirinon/ Coût : 31 200 €.

Réflexion engagée pour que le partenariat avec la CCPLD soit davantage perceptible.



Randonnée pédestre

1/ Fonds de concours demandés pour l'entretien :

- sentier des crêtes : 1 200 €

- sentier littoral : 12 895 €

2/ Conception de fiches de randonnées disponibles sur le site internet de la Communauté.

Communication d'accueil/Edition de documents

Edition actualisée d'une collection de guides pratiques de découverte du territoire en français/anglais :

- découverte du pays,
- restaurants du pays (en français seulement),

- circuits de découverte de Landerneau,
- animations de l'été diffusé dans les commerces du Pays de Landerneau-Daoulas.

Valorisation touristique du patrimoine

Des partenariats mis en œuvre pour

- valoriser le patrimoine linier avec présence dans le document de promotion "la route des toiles",
- participer au projet de scénographie de la maison du patrimoine de La Roche Maurice.

Recettes

La taxe de séjour (12 257 €) est affectée à la promotion touristique du territoire. De fait elle concourt depuis 2015 à la cotisation versée au GIP Brest terres océanes après prélèvement de 10 % au profit du Conseil départemental.

En conclusion, à retenir : la promotion de l'offre touristique et la conception des produits touristiques relèvent désormais de BTO, le service tourisme de la Communauté assurant quant à lui une mission d'accueil.

Service travaux et maintenance

Un patrimoine immobilier qui augmente



La Communauté dispose aujourd'hui de :

11 ateliers,
12 bâtiments tertiaires,
2 déchèteries et 5 aires de déchets verts,
5 opérations mixtes dont 13 logements,

1 complexe aquatique,
1 crèche d'entreprises,
1 centre nautique.

Le service « travaux neufs » a assuré en 2015 le suivi :
d'études

- ZAE de St-Eloi nord/Mescoden, extension (Plouédern-Ploudaniel)
- ZAE de Reun ar Moal (Daoulas/Irvillac)
- Signalétique des ZAE
- Cale de moulin mer
- ZAE Kergonidec nord (Landerneau)

de travaux

- Réseau de chaleur chaufferie bois (Landerneau),
- Centre de transfert des ordures ménagères (Plouédern),
- Salle de sport "phase de construction" (Landerneau)
- Zone d'activités de Kergonidec sud et nord (Landerneau)
- Site de Gorre Menez (Loperhet),
- Desserte THD ou effacement de réseaux (divers communes)
- Aménagement bâtiment Environnement (Landerneau)
- Hôtel d'entreprises La Poste (Daoulas)

Missions travaux neufs

Accompagnement technique du pilote des projets : de l'étude à la réception et en complémentarité avec les services finances/comptabilité et le service commande publique

Missions maintenance

Gestion préventive et curative de l'ensemble du patrimoine communautaire,
Suivi des contrôles réglementaires,
Suivi des travaux en régie.

Moyens

2 techniciens en charge des études et travaux neufs (et des missions AMO pour l'un d'entre eux),
1 technicien en charge de missions d'assistance des communes (AMO) dans le domaine du gros entretien de voirie
1 technicien en charge de la maintenance dans le domaine des fluides dont les installations d'Aqualorn,
1 technicien en charge de la maintenance du clos/couvert et du second œuvre,
4 agents techniques.

Environnement et développement durable

Renouvellement urbain

Voas Glaz Landerneau

Requalification de l'espace urbain par la Communauté et la Ville de Landerneau en lien avec la réhabilitation énergétique des 136 logements menée par Habitat 29

Environnement

Les tourbières de Langazel

En qualité d'opérateur, la Communauté soutient financièrement l'association de Langazel pour la gestion et l'animation du site Natura 2000.



Production d'énergie

Panneaux photovoltaïques installés sur des bâtiments communautaires.

Production photovoltaïque en Kwe	
GLS	28640
DDTM	4448
Crèche	14233
Le Stum	7728
Déchèterie de St Eloi	3184
Espace Joseph Rolland	9140
TOTAL	67373

(production totale qui équivaut à la consommation annuelle électrique des hôtels d'entreprises de Lannuzel, écopôle et Mescoat)

Réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois (secteur de St Ernel à Landerneau)

Mise en route de la chaufferie bois en décembre 2015

Desserte : Aqualorn, autres (Ville de Landerneau, Don Bosco/Mutualité Française)

Ambassadeurs de tri

- Semaine de réduction des déchets auprès des scolaires,
- Interventions auprès des particuliers quand la caractérisation des déchets ne correspond pas aux consignes de tri,
- Visites animées de l'usine TRIGLAZ pour les associations, institutionnels et expérimentation d'une animation et visite en direction des écoles primaires.

Collecte des déchets ménagers

Moyens humains	Moyens matériels
1 responsable du service Environnement 1 coordonnateur de collecte 1 secrétaire 2 ambassadrices du tri 1 responsable « garage » 1 agent polyvalent (collecte/garage/entretien) 18 agents de collecte	9600 heures de collecte 1 bâtiment indépendant de 1100 m ² (bureaux, garage, stockage) 8 bennes géo-localisables 2 déchèteries 7 aires de déchets verts

La collecte comprend 24 tournées assurées sur 4 jours (lundi au jeudi et mardi au vendredi, le matin et l'après-midi) avec alternance collecte sélective et ordures ménagères tous les 15 jours sur le territoire excepté l'hypercentre de Landerneau équipé de 8 points de collecte par colonnes enterrées.

Cette collecte intègre une collecte spécifique cartons et une collecte de gros producteurs.

Des éco-points (apport volontaire) existent à proximité des grandes surfaces et des points de replis ont été mis

Centre de transfert des ordures ménagères

Les communautés de communes des pays de Landerneau-Daoulas et de Landivisiau sont adhérentes du SIVALOM, syndicat propriétaire du site de l'ancienne usine de compostage de Saint Eloi à Plouédern. Ce site sert provisoirement de quai de transfert, en attendant un

en place dans les zones de fréquentation estivale (Daoulas, L'Hôpital Camfrou, Loperhet, Logonna-Daoulas).

2 ambassadrices du tri dont l'une est spécialisée dans le compostage, sont chargées de l'information et de la sensibilisation au geste du tri. Elles sont le lien entre le service et l'utilisateur pour les conseils en matière de tri et participent à l'information sur le règlement du service et les règles à respecter.

démantèlement après la mise en service du nouveau centre de transfert.

L'entente intercommunale, conclue entre les deux communautés, porte la réalisation d'un nouveau centre de transfert des ordures ménagères résiduelles sur ce même

site. Les travaux ont démarrés en septembre 2015 pour une mise en service en avril 2016

Les deux communautés de l'entente intercommunales adhèrent depuis le 1^{er} septembre 2013 à :

- la SPL SOTRAVAL pour le traitement des produits de collecte sélective,
- la SEM SOTRAVAL pour le traitement des ordures ménagères.



Le traitement des emballages secs ménagers est assuré par TRIGLAZ (gestion SOTRAVAL).

Ordures ménagères résiduelles

Remarque : la population de référence est la population DGF soit 49559 habitants en 2015.

- 8 580 tonnes collectées
 - 173 kg/habitant/an (pop. DGF)
 - Coût du service : 2 148 000 €
 - Recettes estimées* : 103 300 €
 - Coût à la tonne (recettes déduites) : 238 €
- *vente de matériaux et soutiens des éco-organismes. Certains soutiens sont connus en septembre année N+1*



- **Poursuite de la baisse du tonnage** d'ordures ménagères collectées due en particulier au développement du geste de tri et du compostage à domicile (-4% par rapport à 2014).
- **Stabilité des coûts de collecte** des ordures ménagères résiduelles

Collectes sélectives



- 5046 tonnes collectées
 - 401 tonnes de refus
 - 82 kg/habitant/an valorisés (pop. DGF)
 - Coût du service : 1 249 000 €
 - Recettes estimées * : 928 000 €
 - Coût à la tonne (base recette déduite estimée*) : 64 €
- * vente de matériaux et soutiens des éco-organismes. Certains soutiens sont connus en septembre année N+1*

- 1/3 des déchets ménagers sont collectés de façon sélective.
- Légère augmentation des tonnages collectés (+ 85 t). Le taux de refus a légèrement baissé par rapport aux années précédentes ce qui permet d'augmenter les tonnages valorisés (9%).

- 1887 tonnes de verre collectées, soit une performance de collecte du verre de 38 kg/an/hab en hausse par rapport à 2014 (+106 tonnes) très inférieur à la moyenne départementale (42.5 kg/hab/an).

Bilan

181 kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles (avec les refus de la collecte sélective)

Poursuite de la baisse par rapport à 2014 (- 366 tonnes)

=====

86 kg/hab/an d'emballages valorisés (y compris verre)

Augmentation des performances par rapport à 2014

Baisse des tonnages de verre collectés

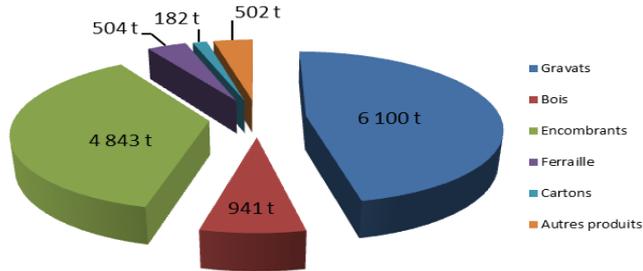
Deux déchèteries



Déchèterie de St Eloi

31 900 tonnes collectées dont 18 828 tonnes de déchets verts
 380 kg/habitant/an déchets verts (pop. DGF)
 264 kg/habitant/an déchèteries hors déchets verts (pop. DGF)
 Coût du service : 1 763 000 €
 Recettes : 101 000 €
 Coût (recettes déduites) : 52 €/tonne avec déchets verts

- ➔ Accès gratuit pour les ménages et payant pour les artisans, commerçants...
- ➔ Gardiennage assuré par la société Tribord
- ➔ Optimisation du système de gestion des apports des artisans (badges)



Baisse des apports (- 550 tonnes) liée à une diminution des gravats collectés

Sept aires de déchets verts

La Communauté accompagne financièrement les communes pour le passage des déchets verts. Une surveillance régulière des accès des artisans est assurée depuis septembre 2014 ; en projet, une nouvelle aire de déchets verts sur Pencran.

Broyage et co-compostage

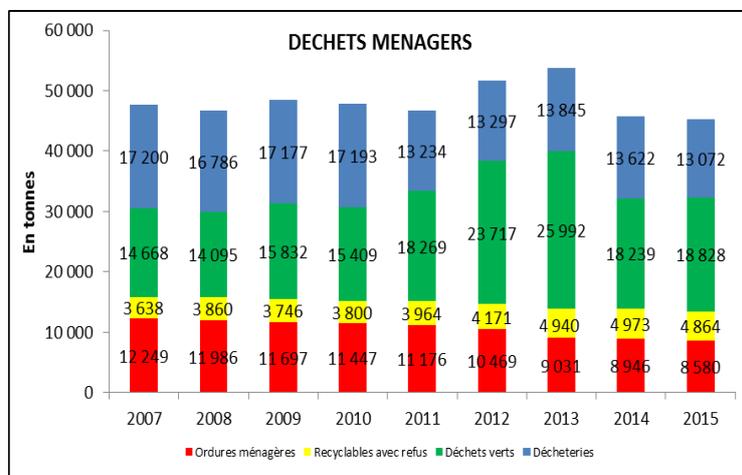
Les déchets verts collectés sont broyés. Une partie de ceux-ci est ensuite fournie à un groupement d'agriculteurs qui les mélange avec des effluents d'élevage pour épandage.

Augmentation de 500 tonnes
 Les conditions climatiques ont été favorables à la pousse des végétaux en 2015

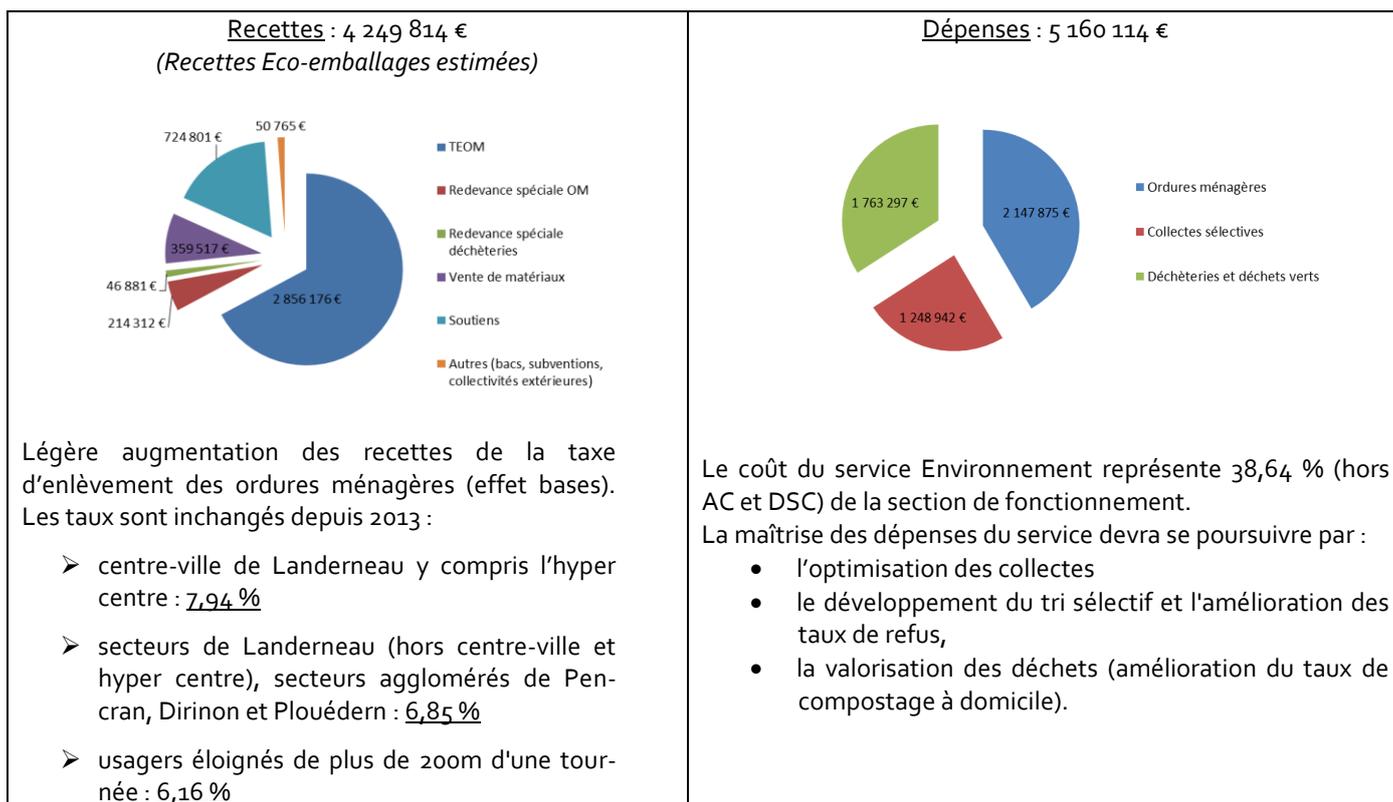
Traitement des déchets verts (SPL SOTRAVAL) : 23 € TTC la tonne en 2015.

Bilan du service

Bilan des tonnages



Bilan financier



Globalement, le service Environnement s'équilibre par la TEOM, les différentes redevances, les reprises matière et soutien des éco-organismes ainsi que par l'autofinancement du service déchèteries/déchets verts à partir du budget général (700 000 €).

Service public de l'assainissement

Au 1er janvier 2013, la Communauté a regroupé le SPANC et le SPAC dans le Service Public de l'Assainissement (SPA) et a mis en place l'organisation et le fonctionnement suivants :

- création d'une gouvernance commune (conseil d'exploitation SPANC/SPAC),
- mise en place d'un secrétariat commun,
- création et mise en place de bases de données communes,
- mise en place d'outils partagés : constitution du SIG, astreintes...
- élaboration d'un zonage de l'assainissement à l'échelle communautaire et d'un schéma directeur de l'assainissement collectif comme outil de programmation des investissements.

SPANC

- ➔ 4 agents
- ➔ 13551 habitants desservis en assainissement non-collectif
- ➔ 5892 foyers recensés en ANC
- ➔ Budget de fonctionnement est d'environ 170 000 €

Missions

- contrôles de conception et d'exécution des ouvrages d'assainissement aussi bien sur le neuf que les réhabilitations,
- contrôles des installations existantes (diagnostics) notamment dans le cadre des ventes immobilières,
- contrôles périodiques des ouvrages,
- information et conseils auprès de tous les acteurs de l'ANC (usagers, entreprises, architectes, notaires...),
- accompagnement des particuliers dans le cadre du dispositif « résorption des points noirs » de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Activité

- 578 contrôles de bon fonctionnement,
- 129 contrôles de conception sur dossier : la répartition entre filières classiques et filières agréées est passée de 23 % des dossiers en 2014 à 31 % en 2015,
- 129 contrôles de réalisation.

Tarifs

La baisse du nombre d'usagers joue sur l'équilibre des comptes. La redevance annuelle a donc été augmentée hormis les tarifs sur les dossiers de conception.

TYPES DE CONTROLE	inst.	inst.
	< 20 eq.ahb	≥20 eq.ahb
Redevance de contrôle des installations neuves* :		
- Contrôle de conception	60 €	120 €
- Contrôle d'exécution	100 €	200 €
Redevance annuelle contrôle de fonctionnement	26 €	26 €

* le contrôle de conception et de réalisation est gratuit dans le cadre de la réhabilitation d'installation existante.

Résorption des points noirs en zone sensible

Le SPANC est l'interface entre le particulier et le financeur (AELB) dans le montage technique et financier des dossiers. Depuis le 1^{er} janvier 2015 (avec un délai d'application jusqu'à juillet 2015) des nouveaux critères d'éligibilités sont en place.

- ➔ Aide : 50 % d'un montant plafond de 8 000 € TTC,
- ➔ 103 dossiers soldés fin 2015 pour un montant de travaux de 920 522 € ce qui correspond à 324 200 € d'aide versés par l'Agence de L'Eau.

Un nouveau taux d'aide sera appliqué en 2016



SPAC

- ➔ Service créé au 1^{er} janvier 2013
- ➔ 12 agents
- ➔ Gestion en régie avec autonomie financière
- ➔ Budget annexe garantissant la lisibilité tarifaire aux usagers
- ➔ Conseil d'exploitation commun au SPANC (14 membres élus)
- ➔ Service SIG mis à disposition pour la mise en place d'une base de plans numériques fiable.

Le service en quelques chiffres

17 311 abonnés (17 077 en 2014)
 1 350 004 m³ facturés (1 390 561 m³ en 2014)
 Soit 77,99 m³/abonné (81,43 m³ en 2014)
 Une baisse moyenne de consommation par abonné

CA 2015

Investissement
 Dépenses 8 336 449,10 € / Recettes 8 554 448,07 €
 Fonctionnement
 Dépenses 3 086 506,71 € / Recettes 4 047 871,77 €

Conditions d'exploitation

Service exercé en régie excepté pour la commune de La Forest Landerneau (DSP avec la Société SAUR qui intervient également sur la commune de Pencran en prestation de services).

Des ouvrages et des réseaux dont les communes gardent la propriété sont mis à disposition de la Communauté pour l'exercice de la compétence.

Missions du service

- Collecte et transport des eaux usées domestiques et industrielles (conventions particulières),
- Epuration et rejet des effluents collectés,
- Traitement des boues et autres sous-produits de l'assainissement collectif,
- Gestion patrimoniale des ouvrages s'y rapportant,
- Contrôle des raccordements.

Infrastructures

- 19 stations d'épuration dont 8 à boues activées, 5 lagunages, 6 autres (filtres à sable, filtres plantés de roseaux, filtres à tourbe et combinés filtres lagunages)

- 117 postes de relèvement
- 121 équipements de télésurveillance
- 414 Km de réseaux dont 42 km de refoulement

Activité du service

Gestion des usagers

Information des usagers, élaboration de devis, contrôle des branchements, suivi des travaux, instruction des autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire...).

Exploitation des infrastructures

	2013	2014	2015
devis de branchements	144	272	486
créations de branchement	87	82	130
débouchages facturés	147	138	100
contrôles de branchement	332 + 21 contre-visites	319 + 7 contre-visites	415 + 10 contre-visites

Gestion de 648 DT/DICT. Le service Assainissement assure désormais cette mission dans sa totalité.

194 branchements effectifs suite à l'extension des réseaux sur Tréflévénéz, L'Hopital Camfrout, Le Tréhou sur 428 raccordements.

Travaux

Le schéma directeur d'assainissement approuvé le 25 septembre 2015 prévoit une programmation pluriannuelle des investissements pour accompagner le développement des communes et respecter les contraintes environnementales et orientations fixées par les différentes instances en matière d'environnement (police de l'eau...)

Intitulé investissement	2015	2016	2017	2018	Observations
Station Dirinon études	30	25	12		Esq APD en 2015
Station Dirinon Travaux		250	880	30	Démarrage travaux sept 2016
Station La martyre Ploudiry Etudes		30			
Station La martyre Ploudiry Travaux			100	1 000	
Station Irvillac Etudes		30			
Station Irvillac Travaux			100	1 000	
Réseau Pencran		630			
Travaux sur réseau (rénovation, réfection)		300	300	300	
Diagnostic réseaux		150			Sur les trois communes concernées par les rénovations de station
Renouvellement 106 par une C3		10			Sous réserve nécessité (TC en attente)
Reste à réaliser des travaux en cours	2 704				
Total	2 734	1 425	1 392	2 330	

L'étude de filière de traitement sur la commune de Dirinon a été confiée, dans le cadre d'un contrat de quasi-régie à la SPL Eau du Ponant.

Vers une convergence tarifaire

Au moment du transfert de la compétence assainissement une convergence tarifaire a été mise en œuvre avec pour objectif un **tarif unique en 2023**.

La facturation est assurée par les exploitants de réseau d'eau : communes en régie, syndicat en régie, fermiers.

Les communes en régie bénéficient d'une rémunération sur la base de la délibération du 28 juin 2013.

Aujourd'hui, pour une consommation moyenne de 82 m³, la facturation assainissement varie sur le territoire communautaire (123,23 € à 326,69 €).

Enjeux du service

- Coût d'exploitation qui progresse rapidement avec la mise en service de nouvelles stations qu'il faut maîtriser pour rester dans l'objectif de tarification défini en 2013, revu avec les effets d'augmentation de la TVA (passage à 10 %) et des deux augmentations de tarifs (+ 2%). Ce tarif unique est estimé sans prise en compte d'éventuelles augmentations, dans les années à venir, à 154,98 € TTC sur la base d'une consommation moyenne de 82 m³/abonné.
- Rapprocher le PPI du schéma directeur d'assainissement des priorités d'investissement du 10^{ème} programme de l'agence de l'Eau Loire Bretagne qui mobilisent le plus les aides (taux 60 % et avance de 20 % sur 15 ans) qui se termine le 31 décembre 2018.



59 Rue de Brest – BP 849 – 29208 Landerneau Cedex
Tel : 02 98 21 37 67
Internet : www.pays-landerneau-daoulas.fr
Email : cc@ccpld.bzh